



Loterie Nationale, Luxembourg
POKER CHAMPION 998003601 – Règles de participation

Version: V1.00.00
Date: 24/03/2021
Status: APPROVED

Classification: NONE

Reference: LN_RUB_INT_POKERTEXASHOLDEM_998003601_1.00.00_FR (Règles de participation)

This documentation set is the property of Loterie Nationale Luxembourg, and contains confidential and trade secret information unless the Classification above states "NONE". It may not be transferred from the custody or control of Loterie Nationale except as explicitly authorized by a member of the management of Loterie Nationale. Documents classified as RESTRICTED need the General Manager's authorization. Neither this item nor the information it contains may be disclosed, in whole or in part, and directly or indirectly, except as expressly authorized by a Manager of Loterie Nationale, pursuant to written agreement.

Copyright © 2021 Loterie Nationale. All rights reserved

Article 1.

1.1 Les présentes règles de participation s'appliquent à l'émission par la Loterie Nationale de la loterie à billets instantanés électroniques, appelée "POKER CHAMPION" et portant le numéro de jeu 998003601. Les billets instantanés électroniques sont vendus exclusivement par l'intermédiaire du site Internet de la Loterie Nationale et conformément aux dispositions des règles de participation aux jeux en ligne de la Loterie Nationale.

1.2 Le " POKER CHAMPION " est une forme de loterie à billets instantanés électroniques.

1.3 Le prix de vente du billet instantané électronique " POKER CHAMPION " est fixé à 3 €.

Article 2. Description du jeu

2.1 Le joueur valide sa mise de 3 € en cliquant sur la case « ACHETER JEU : 3 € ». La mise est débitée sur les disponibilités telles que définies à l'Article 2 des règles de participation aux jeux en ligne de la Loterie Nationale.

2.2 Le billet instantané électronique est représenté à l'écran par une zone reproduisant des symboles de jeu.

Le joueur doit battre le champion aux règles du Poker Texas Holdem décrites ci-après.

Le joueur a 7 mains différentes. Chaque main est composée de deux cartes personnelles et de 5 cartes communes.

Le joueur est en compétition contre un champion qui a une main composée de deux cartes personnelles et des 5 cartes communes.

Le but du jeu est d'avoir une combinaison de 5 cartes (personnelles et communes) qui soit plus forte que celle du champion.

Si le joueur remporte le jeu face au champion alors il remporte le gain associé à sa main gagnante.

Le classement des mains, de la plus haute à la plus faible, est défini ci-après :

Main		Composition
Quinte flush royale	[9]	Il s'agit d'une suite (ou quinte) du 10 à l'As, de la même couleur (pique, coeur, carreau, ou trèfle).
Quinte Flush	[8]	Toute quinte de la même couleur (pique, coeur, carreau, ou trèfle) inférieure à la quinte flush royale. Roi, Dame, Valet, 10 et 9 est la quinte flush la plus élevée.
Carré	[7]	N'importe quelle combinaison 4 cartes identiques (de même rang). quatre as est le plus haut carré, quatre 2 est le plus faible.
Full House	[6]	Association d'un Brelan et d'une Paire, c'est à dire n'importe quelles 3 cartes identiques, et 2 autres cartes identiques à côté. Trois as et deux rois est le plus haut Full House. Trois 2 et deux 3 est le plus faible Full House.
Couleur	[5]	Combinaison de 5 cartes de la même couleur qui ne se suivent pas. Celle qui est composée des plus hautes cartes l'emporte. As, Roi, Dame, Valet et 9 est la Couleur la plus élevée.
Quinte	[4]	Une suite de 5 cartes consécutives, mais qui ne sont pas toutes de la même couleur. La suite la plus haute l'emporte. As, Roi, Dame, Valet et 10 est la quinte la plus élevée.
Brelan	[3]	3 cartes identiques. Le brelan d'as est la plus haute combinaison.

Double paire	[2]	2 cartes identiques, accompagnées de 2 autres cartes identiques, soit tout simplement deux paires. Deux as et deux rois est la combinaison la plus forte.
Paire	[1]	2 cartes identiques. Deux as est la paire la plus élevée, deux 2 est la paire la plus faible.
Hauteur	[0]	Toute main qui ne possède aucune des combinaisons listées ci-dessus. Dans ce cas on évalue la main par rapport à sa carte la plus forte. Un As, Roi, Dame, Valet et 9 sont les plus hautes cartes.

Les lots se répartissent comme documenté par le tableau 1 en annexe.

2.3 Les symboles de jeu qui peuvent apparaître dans la zone à gratter, représentent un paquet de cartes à jouer classique de 54 cartes.

2.4 Lorsque le joueur fait le choix de jouer, celui-ci doit cliquer au moyen de sa souris d'ordinateur ou appuyer sur son écran tactile sur les zones à gratter, à savoir ses 7 mains, la main du champion et les cartes communes.

2.5 Lorsque toutes les mains ont été découvertes, le tableau du classement s'affiche. Si le joueur a battu la main du champion, il reçoit le ou les montants associés à ses mains gagnantes.

Article 3. Mécanique du jeu

3.1 Seules les données enregistrées informatiquement sur le système central utilisé par la Loterie Nationale font foi. En cas de contestation entre le joueur et la Loterie Nationale portant sur une divergence entre les informations mentionnées sur l'écran du joueur ayant acheté un billet instantané électronique par Internet et celles enregistrées informatiquement par la Loterie Nationale, seules ces dernières informations font foi. Les informations mentionnées sur l'écran du joueur ou celles figurant sur une copie à l'écran tirée sur papier sont purement informatives et ne peuvent prévaloir sur les dispositions des présentes règles de participation.

3.2 Les gains pour chaque lot gagnant sont déterminés par le Tableau 1 en annexe.

Article 4. Paiement des gains

4.1 Suivant les dispositions décrites à l'Article 2. des présentes règles de participation, si dans les zones à gratter reproduisant 2 cartes à jouer chacune, si la valeur des combinaisons de cartes est supérieure à la valeur de la combinaison de cartes de la main du Champion, conformément aux dispositions des règles de participation aux jeux en ligne de la Loterie Nationale alors le joueur remporte un montant d'argent.

4.2 Les gains ne sont payables que conformément aux dispositions des règles de participation aux jeux en ligne de la Loterie Nationale.

Article 5. Publication des règles de participation

5.1 Les présentes règles de participation sont disponibles sur le site www.loterie.lu.

Leudelange, le 24/03/2021

LOTERIE NATIONALE

Léon LOSCH
Directeur

Tableau 1

Rang	Lots	Nombre de lots (sur 500.000 billets instantanés)
1	50.000 €	1
2	5.000 €	2
3	1.500 €	4
4	300 €	10
5	240 €	10
6	210 €	10
7	180 €	20
8	162 €	20
9	156 €	25
10	150 €	25
11	120 €	50
12	102 €	50
13	90 €	80
14	84 €	80
15	78 €	100
16	72 €	150
17	66 €	200
18	60 €	250
19	48 €	300
20	42 €	350
21	36 €	400
22	30 €	450
23	27 €	600
24	24 €	800
25	18 €	3.000
26	15 €	4.000
27	12 €	10.000
28	9 €	18.000
29	6 €	40.000
30	3 €	50.000
31	Non gagnants	371.013

